

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Mai 2011

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2011 pour un montant total de 11 850 € :

Association « Lou Ptiou Golus – Cantine» : 5 000 € - Association des parents d'élèves d'Arbusigny : 2 400 € - Foyer Rural de loisirs pour Tous : 1 000 € - Groupement Défense Grêle Bonneville/Reignier : 700 € - A.D.M.R. Les Tourelles Reignier : 400 € - Association des donneurs de sang – Harmonie municipale Reignier-Esery – Croix-Rouge comité Reignier/La Roche : 200 €.

Ecole de Musique de Pers-Jussy : 150 €.

Moto-Club Arbusigny/la Muraz - Association des parents d'élèves du collège de Reignier- U.S.E.P. comité de la Haute-Savoie - Association « Le Souvenir Français » - Collège de Reignier pour formation aux 1^{er} secours – U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot) – Association Handi Festif Reignier : 100 €

A.C.C.F.formation – Centre de Soins Infirmiers des Sœurs de la Charité La Roche S/F. : 60 €.

Foyer coopératif & l'Association sportive du collège de Reignier – Anciens A.F.N. canton de Reignier – Association La Jonquille Sportive de Reignier (Foot) - Association « pages ouvertes » - Association Handi Festif Reignier – La Ligue contre le cancer (comité 74) – La Prévention Routière – Fondation Raoul Follereau (lèpre) – Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie – REGAR (Réseau de Gériatrie Annemasse-Reignier) : 50 €.

Amicale & Association des jeunes sapeurs pompiers d'Annemasse – Association « Nous Aussi » - Association les Quatre A – Association des Paralysés de France – ADOT 74 (don d'organes) – Association Arc-en-Ciel : 30 €. – Association 74 Alzheimer – Association Française des Sclérosés en Plaques : 35 €.

Le Conseil approuve le plan de financement pour les travaux à réaliser par le SYANE concernant l'éclairage public-génie civil, réseau et matériel, mise en souterrain France Télécom-génie civil pour fibre optique-desserte « Route de Chez Le Cordier » pour un montant global estimé à 72 816,00€ TTC avec une participation financière communale s'élevant à 60 268,00 €TTC y compris les frais généraux.

Le Conseil approuve le décompte définitif, programme 2009, pour le renforcement électrique aérien du Poste de Perravex pour une participation financière communale s'élevant à 4 917,69 € sous forme de 20 annuités.

Le Conseil approuve la modification de l'article 6-3 des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève concernant l'Organisation et la gestion des transports publics urbains de personnes y compris le transport à la demande.

Cérémonie du 8 Mai : commémoration au monument aux morts à 11h.